



## Le mot du Maire

Stiniciennes, Stiniciens,

En ce début d'année 2019, je tiens en premier lieu à remercier l'équipe municipale pour son implication, ainsi que les employés communaux pour leur travail au quotidien.

2018 fut une année riche en événements, commencée dès l'hiver avec les inondations de janvier où la commune a été reconnue au titre de l'état de catastrophe naturelle, puis la neige de février qui est venue recouvrir (et abîmer) nos routes.

Le printemps a permis de nouveaux fleurements à divers endroits de la commune et des travaux sur les bâtiments communaux notamment la mairie avec l'amélioration du chauffage et la rénovation partielle de la toiture.

L'été fut ensoleillé et propice à des animations sportives (course et sorties vélos, randonnées pédestres), musicales (garçon la note) et festives avec le grand succès de notre premier spectacle pyrotechnique communal !

L'automne clément a quant à lui rendu possible d'importants travaux de voirie (création des parkings ou réfections de rues)...

Retrouvez le détail dans quelques articles de ce petit journal.

Je vous attends nombreuses et nombreux pour la traditionnelle cérémonie des vœux qui sera suivie de l'inauguration de l'agrandissement du foyer communal. **Amies et amis qui avez participé à la fête des moissons, soyez présents !!**

Bienvenue aux nouveaux habitants d'Étigny que j'aurai plaisir à rencontrer à cette occasion.

Il me reste à souhaiter à chacune et chacun d'entre vous, paix, amour et santé. Que cette nouvelle année vous apporte satisfaction et réussite dans vos vœux les plus chers.

Votre Maire,

Lionel TERRASSON

## Sommaire :

Eau & Assainissement	2
Les taxes locales	3
Travaux communaux	4
Informations communales	5 et 6
État-civil 2018	7
Animations communales	7 et 8

## Numéros utiles :

Mairie : 03.86.97.10.97  
CAGS Ordures Ménagères :  
03.86.83.79.40  
CAGS Eau et Assainissement :  
03.86.65.21.51  
SAMU : 15  
POMPIERS : 18  
GENDARMERIE : 17



La cérémonie des vœux du Maire se déroulera le samedi 12 janvier 2019 à 11 heures au foyer communal, et sera suivie de l'inauguration de l'agrandissement de l'office.

Venez nombreux !

## EAU & ASSAINISSEMENT

Depuis l'installation de notre station d'épuration fin 2014, et la prise de compétence « eau et assainissement » par la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs de l'eau ont été modifiés : les abonnements et locations de compteurs sont passés de 176€ (125€ pour l'eau assainie, 28€ pour l'eau potable et 23€ de location de compteur) à 26€ et les redevances préservation des ressources, pollution et modernisation sont restées identiques pour 0.72€ du m<sup>3</sup>.

La commune d'Étigny avait, avant la mutualisation, le taux le plus bas pour le m<sup>3</sup> d'eau potable et le plus haut pour le m<sup>3</sup> d'eau assainie. Le conseil communautaire a voté un lissage progressif sur cinq ans pour arriver à un tarif commun en 2021, à savoir 0.961€ pour le m<sup>3</sup> d'eau potable (au lieu de 0.60€) et 1.907€ pour le m<sup>3</sup> d'eau assainie (au lieu de 4.46€). Les factures globales vont donc diminuer pour les stiniciens.

### Exemple de 2017 à 2021,

Pour 60 m<sup>3</sup> de consommation, le tarif passera de 504€\* à 264€, soit une réduction de 240€.

Pour 120 m<sup>3</sup> de consommation, le tarif passera de 834€\* à 501€, soit une réduction de 333€.

*\* Ces tarifs tenaient compte des abonnements et de la location du compteur.*

La gestion du service « eau et assainissement » est assurée en régie par les agents territoriaux de la CAGS et offre un niveau de service homogène à l'ensemble des usagers. Pour info, le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable en France en 2017 était de 3.94€ (sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an et par foyer).

### **ASSAINISSEMENT – RAPPEL DES RÈGLES À OBSERVER**

L'assainissement dont nous bénéficions est soumis à des règles strictes. L'évacuation et le traitement des eaux usées doivent préserver l'environnement, les sols et la ressource eau.

Lavabos, éviers, toilettes mais également les canalisations des eaux pluviales ne sont pas des réceptacles pour tous produits chimiques, toxiques, ménagers ou autres utilisés par les habitants :

- Fonds de pesticides ou de détergents
- Résidus de diluants ou décapants
- Médicaments périmés
- Laitances résiduelles des travaux (béton, crépis, enduits,...)
- Liquides de nettoyage des outils de peintures ou vernis

Ces produits introduits dans le réseau, même en faibles quantités, vont se mélanger, se transformer chimiquement et sont susceptibles de produire des composants encore plus dangereux que ceux d'origine pour le personnel travaillant sur ce réseau et de grands perturbateurs pour l'efficacité de traitement à la station d'épuration.

Des contrôles sont donc régulièrement effectués sur l'ensemble de notre réseau et malheureusement laissent apparaître de grosses anomalies.

### **RAPPEL**

TOUS produits chimiques, toxiques sont à déposer à la déchèterie dans les zones prévues à cet effet.

Lingettes, protections féminines, couches, coton, etc... sont destinés à la poubelle d'ordures ménagères.

## Quelques précisions sur les taux des impôts locaux

TAXE D'HABITATION			
Année	TAUX D'IMPOSITION		
	COMMUNE	Intercommunalité	Gemapi
2014	18.42%	2.15%	
2015	18.42%	2.15%	
2016	15.47%	5.94%	
2017	15.47%	5.94%	
2018	15.47%	5.94%	0.114%

La **GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et la **P**révention des **I**nondations (**GEMAPI**) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation (de 2014 et 2015), depuis le 1er janvier 2018.

Le taux communal de la Taxe d'Habitation, resté constant depuis le début du mandat a été diminué en 2016 par décision du Conseil Municipal afin d'atténuer pour les ménages l'augmentation du taux intercommunal lors du passage de la Communauté de Commune du Villeneuvien (CCV) à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS).

A savoir que cet EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) prend à sa charge l'éclairage public et la défense incendie qui étaient du ressort de la commune auparavant.

Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants.
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau.
- La défense contre les inondations et contre la mer.
- La protection et la restauration des zones humides.

TAXE FONCIERE					
Année	TAUX D'IMPOSITION				
	COMMUNE	Intercommunalité	Département	Ordures ménagères	Gemapi
2014	15.15%	2.15%	20.51%	12.51%	
2015	15.15%	2.15%	21.10%	12.51%	
2016	12.73%	6.19%	21.10%	12.51%	
2017	12.73%	6.19%	21.84%	10.79%	
2018	12.73%	6.19%	21.84%	10.79%	0.115%

Comme pour la TH, le taux communal de la Taxe Foncière n'a pas augmenté depuis 2014. Il a également été diminué à partir de 2016 pour les mêmes raisons. Le département fixe son taux (augmentation en 2015 et 2017). Le taux des **Ordures Ménagères** à quant à lui baissé en 2017 suite à un lissage opéré sur les 27 communes de l'Agglomération.

Les augmentations que chacun peut voir sur ses relevés d'impôts locaux sont donc dues à l'application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases qui correspond au taux d'inflation prévisionnel fixé par l'État lors de la loi de finances !

# TRAVAUX COMMUNAUX

Cette année encore, la commune a effectué de nombreux travaux, sans lever d'impôts supplémentaires !  
(voir article dédié)

La rue de l'Église a été refaite en intégralité depuis le cimetière jusqu'au carrefour du pont SNCF.



Deux parkings ont été créés, près du silo pour les usagers du train ou encore à proximité immédiate du cimetière.



De même, suite aux travaux réalisés par la CAGS sur le réseau pluvial, la municipalité a souhaité profiter de cette opportunité pour aménager rapidement l'entrée du village, route de Marsangy. Ces travaux se sont avérés nécessaires pour garantir la sécurité des riverains et des piétons ainsi que pour réduire la vitesse des véhicules sur cette route départementale n°72. Ce projet, commencé avec l'architecte de l'agglomération a fait l'objet d'une présentation aux riverains, au Conseil Départemental de l'Yonne et à l'Agence Territoriale de Sens qui ont favorisé la réalisation de cet aménagement. Avec les recommandations du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, les employés municipaux ont réalisé la première partie du fleurissement, le long des habitations. L'autre côté sera fleuri au printemps prochain.



Ce chantier, qui a su répondre à un triple objectif - de sécurité, d'écoulement des eaux pluviales et d'embellissement - a été primé lors de la remise des **Marianne de l'Yonne** (cérémonie initiée par l'Association des Maires de France 89) dans la catégorie « Travaux Publics ».

## Un bruit court ...

Vous avez pu constater depuis quelques mois, le va et vient des camions qui effectuent des travaux de voiries. En effet, la réfection de certaines rues a été réalisée, partiellement ou entièrement, comme le chemin des Rondelets, la rue de l'Église, la rue des Vignes, la rue du Gué ou encore la route de Marsangy.

Un bruit court comme quoi certaines entrées de propriétés ont été refaites aux frais de la commune... Nous tenons à apporter un démenti à cette rumeur. En effet, ces travaux ont été réalisés aux frais des propriétaires, qui ont négocié directement avec les entreprises.

## Des cônes et des panneaux : pourquoi ?

Merci à celles et ceux qui respectent la réglementation lors des travaux en ne franchissant pas les barrières ou les plots !

Cela évite d'altérer les routes qui viennent d'être refaites et en assure la bonne tenue dans le temps.

## Fleurissement

La commune continue le fleurissement commencé en 2016. Après les deux diplômes reçus en 2017, (voir le « P'tit journal » n°61 de janvier 2018), les services techniques ont notamment réalisé le très joli massif à proximité de la MAT et de la boulangerie.

Le jury de la commission départementale «villes et villages fleuris de l'Yonne» est passé courant juillet et a apprécié la poursuite des débuts encourageants. Étigny s'est ainsi vue remettre le 20 novembre courant, un diplôme récompensant les communes de 501 à 1000 habitants.

Les employés communaux arborent maintenant les abords des nouveaux parkings et réalisent les plantations de part et d'autre de la route de Marsangy suite aux travaux d'aménagement de celle-ci (voir en rubrique TRAVAUX).

La commission et le jury qui passeront en 2019 décideront d'une inscription au concours régional, (seul habilité à octroyer une fleur).

En espérant que ces aménagements vous plaisent et donnent envie aux particuliers de fleurir leur propre maison.



## École d'Étigny



### La nouvelle année scolaire 2018-2019

L'école à ÉTIGNY s'organise de la façon suivante :

La classe de CE2-CM1 comporte 18 élèves avec Virginie TOLET comme enseignante.

Les 18 élèves de la classe de CM2 sont sous la responsabilité d'Agnès GATEAU, Pauline BEVRE et Camille GILLOURY.

Le 5 Octobre 2018, les élèves de la classe de CM2 d'Étigny ont interrogé Lionel TERRASSON, Maire de la commune pour connaître son rôle.

*« Le Maire bénéficie d'une double casquette, il est à la fois agent de l'État et agent de la commune en tant que collectivité territoriale.*

*Le Maire est élu par le Conseil Municipal.*

*En tant qu'agent de l'État, sous l'autorité du Préfet, le Maire remplit les fonctions administratives. Sous l'autorité du Procureur de la République, il exerce des fonctions dans le domaine judiciaire, il est officier d'état-civil et officier de police judiciaire ».*

Les enfants ont beaucoup apprécié de visiter le bureau du Maire, la salle de Conseil Municipal et le secrétariat. Ils ont également visité l'ancienne mairie qui se situe à l'étage. Ils l'en remercient.



Le 11 novembre, à l'occasion du centenaire de la Première Guerre Mondiale, la classe de CM2 a présenté une exposition à la Maison des Associations et du Tourisme.

Les élèves ont ensuite assisté à la cérémonie du souvenir au monument d'Étigny.



## Changement dans les collectes d'ordures ménagères et de tri

Suite au changement du prestataire qui effectue le ramassage (nouveau contrat passé par la CAGS), et dans un souci d'harmonisation et d'optimisation des tournées, la commune d'Étigny sera collectée en même temps que des communes avoisinantes.

**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la collecte du bac d'ordures ménagères (couvercle bordeaux) aura lieu le samedi à partir de 5 heures du matin. Nous vous invitons à sortir vos bacs la veille au soir.**

**Le 1<sup>er</sup> ramassage de l'année aura donc lieu le samedi 5 janvier 2019.**

Les déchets ne seront plus enfouis mais amenés à l'usine d'incinération de Sens où leur valorisation permettra d'alimenter le réseau de chaleur urbaine de la ville de Sens.

Si le jour de collecte des poubelles de tri reste identique, **ramassage le mardi des semaines impaires**, les modalités de tri évoluent. Comme indiqué sur le calendrier des collectes reçu dans votre boîte aux lettres, vous pouvez désormais mettre des emballages plastiques dans la poubelle jaune : sacs plastiques alimentaires, emballages de bouteilles d'eau, pots de yaourts, de fromage blanc, etc ...

Cette évolution est possible du fait du changement de centre de tri. Ces déchets sont acheminés vers le centre d'Ormoy où est effectué un tri plus précis. Chaque produit suit ensuite une filière de recyclage et de valorisation. De ce fait, les papiers et journaux doivent être également mis dans la poubelle jaune. La poubelle bleue ne sera d'ailleurs plus ramassée dans les prochaines semaines.

**Une seule poubelle de tri doit être sortie, la poubelle jaune.**

Pour des raisons de sécurité, les ramassages se font toujours du côté de droit de la route. De ce fait, le camion passe dans les deux sens d'une rue. Il arrive que pour des raisons climatiques ou suite à des problèmes techniques la collecte soit effectuée plus tard dans la journée, nous vous invitons donc à laisser vos bacs sortis jusqu'à ce qu'ils soient vidés. Par contre, une fois vidés, ils ne doivent pas rester sur la voie publique.

La gestion des ordures ménagères étant effectuée par la CAGS, vous pouvez contacter, pour toutes informations complémentaires, les ambassadeurs de tris aux numéros suivants : 03 58 45 10 23 – 06 84 12 49 13.

## L'Année 2018 se termine, émaillée d'incivilités persistantes ...

### Sécurité routière

Non respect de la vitesse automobile en vigueur dans le village.

Stationnement hasardeux et/ou interdit donc potentiellement dangereux.

### Propreté

Dépôts d'ordures sauvages (bouteilles plastique ou verre, cannettes, sacs plastique, emballages alimentaires, papiers, mégots fumés ou « décortiqués », etc ...

### Maîtres et/ou Maîtresses de chiens peu scrupuleux :

Sur les espaces entourant le foyer communal, empruntés par les scolaires, les promeneurs et les sportifs, vous devez surveiller votre animal et utiliser les sacs pour ramasser ses déjections. Vous trouverez sur place des distributeurs pour vous faciliter cet acte élémentaire de civisme. Les écoliers qui se rendent à pied à la cantine vous remercient.

→ **JEUNES et MOINS JEUNES** se reconnaîtront ; nous leur demandons le respect des règlements pour la sécurité et le bien-être de tous, tout simplement le savoir vivre.

# État-Civil de l'année 2018

## ► Bienvenue à

4 septembre 2018 : Laïlany PICHARD LEROY

## ► Baptême civil

4 août 2018 : Léo BIDAULT

## ► Ils se sont « PACSÉS »

30 avril

Florence RÉMUZON  
& Jean-François RAIMBEAUX

15 juin

Lydie CHAPRON  
& Pierre KOEING

28 juin

Chloé MARDAGA  
& Pierre MICHEL

24 décembre

Valentine LOUCHEZ  
& Galdric BUFORN

## ► Ils nous ont quittés

27 février : Pierrette CHARDON née KANIAK

30 mars : Catherine COLMAIRE née ALBENESIUS

28 avril : Marcel SIANE

16 Septembre : André GOGIBUS

25 octobre : Giovanni SIRENO

19 novembre : Pierrette GERBY née HARI

2 décembre : Marie-Louise DUTHU née CLÉMENT

## AJEA



Nous retiendrons qu'en 2018 l'AJEA a animé le village à 5 reprises : buvette de la course cycliste et du feu d'artifice, semi-nocturne vtt-marche, stinicienne cyclo, bourse des collectionneurs.

Des sorties « marche » et « cyclo » ouvertes à tous ont lieu 2 à 3 fois par semaine, venez nous rejoindre.



Stiniciens, Stiniciennes, si vous avez un projet culturel, sportif, contactez-nous sur notre site [www.ajea-etigny.fr](http://www.ajea-etigny.fr)  
Le samedi 16 février 2019 nous vous invitons à participer à notre LOTO qui se tiendra au foyer communal. De nombreux et beaux lots seront à gagner.

### CALENDRIER 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019

- 12 janvier : Sortie déjeuner cabaret à la Celle sur Loire  
18 janvier : Assemblée Générale au foyer communal d'Étigny  
16 février : Loto au foyer communal d'Étigny  
4 mai : Sortie Étang - Cyclo-marche  
12 mai : 5 heures d'Étigny cyclo  
29-31 mai 1-2 juin : Ascension cyclo-marche à Paray le Monial  
19 au 22 juin : Ardéchoise - cyclo



# Linky



La commune n'étant pas propriétaire des compteurs (transfert de la compétence au SDEY - Syndicat Départemental d'Électrification de l'Yonne), le conseil municipal n'a pas pu/voulu prendre de délibération interdisant la pose du compteur LINKY (retoyées à 100% par le contrôle de légalité).

Le changement de compteur est obligatoire, « indispensable et encadré par la loi ». En cas d'obstruction persistante, vous serez soumis à un relevé spécial et payant au moins une fois par an.

En cas d'accord, c'est la société **FEEDBACK** (et seulement celle-ci !) qui procédera au changement du compteur en 2019.

Pour ce compteur LINKY (Électricité), comme pour GAZPAR (Gaz) et AQUARIUS (Eau), vous être libre d'autoriser ou non l'accès à votre propriété.

## ANIMATIONS COMMUNALES

12 janvier	Vœux du Maire et inauguration de l'extension du foyer communal
18 janvier	AJEA - Assemblée Générale au Foyer Communal Comité des Fêtes - Assemblée Générale au Local Associatif
26 Janvier	Théâtre de Dymon de minuit - Représentation
9 et 10 Février	Exposition de peinture - Comité des Fêtes
16 Février	Loto - AJEA
9 et 10 mars	Bal Folk - Comité des Fêtes
23 et 24 mars	Théâtre de ROUSSON - Représentation
12 mai	5 heures d'Étigny (vélo) - AJEA
22 juin	Méchoui - Comité des Fêtes
14 Septembre	Course semi-nocturne - AJEA
5 et 6 Octobre	Exposition de photos - Comité des Fêtes
12 et 13 Octobre	Rallye - AJEA
16 Novembre	Loto - Comité des Fêtes
7 et 8 Décembre	Marché de Noël - Comité des Fêtes

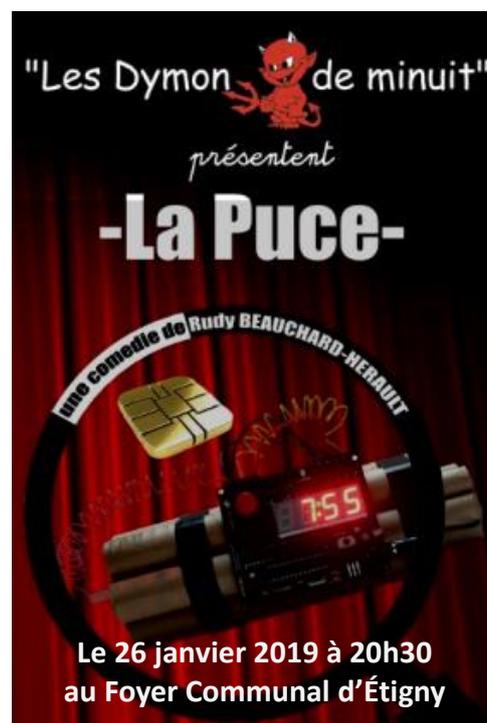
### Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes remercie les bénévoles, les agents communaux et la municipalité pour leurs aides respectives et leur efficacité à l'occasion des diverses manifestations qu'il a organisées.

La dernière notamment, le Marché de Noël a été réussi encore cette année, exposants et visiteurs ont été très satisfaits.

L'Assemblée Générale se tiendra le 18 Janvier 2019 à 19 heures, Local associatif (sous l'école) ; les personnes souhaitant se joindre à nous pour apporter leurs idées, leur participation seront les bienvenues. Retrouvez le planning des animations dans le calendrier ci-dessus.

Jean-Claude BOULLEAUX  
03 86 97 12 03



### Bulletin municipal de la commune d'Étigny

Mairie 5 bis rue de l'Église 89510 ÉTIGNY

Tel : 03 86 97 10 97 - Fax : 03 86 97 10 04

Mail : [etigny.mairie@wanadoo.fr](mailto:etigny.mairie@wanadoo.fr) - Site : [www.etigny.org](http://www.etigny.org)

Facebook : <https://www.facebook.com/Mairie-dEtigny-1990809437899659/>

Directeur de la publication : Lionel Terrasson

Ont participé à l'élaboration de ce numéro, les membres de la commission municipale :  
Sophie Dubois, Laurent Legron, Michèle Moreau Marie-Christine Oger, Franck Porcheron,  
Sylvie Renaud, Danièle Renou, Lionel Terrasson, Émeric Véglio - **Crédit photos : Photos personnelles.**